

SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS MENÉES LORS DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'ULB DES 26 ET 27 AVRIL 2010 DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DZS SOCIOLOGUE SDE LANGUE FRANÇAISE

METICES-GERME-ULB-ULG-UCL-Ecole doctorale en sciences sociales

MIGRATIONS, PLURALISATION ET ETHNICISATION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES (NOUVELLES PERSPECTIVES EMPIRIQUES ET THÉORIQUES)

Van Bremeersch Fabien

1. Journée du 26 avril 2010

- **Synthèse par Andréa Réa de deux articles : *Le nouveau système migratoire européen* (A. Favell - UCLA) et *La nouvelle condition migrante* (M. Peraldi – CNRS – Centre Jacques Berque)**

Andréa Réa explique que les politiques migratoires sont décidées au niveau européen, mais que leur mise en place et leur définition concrète est nationale.

La libre circulation est devenue un élément central des politiques transnationales européennes, c'est l'instrument utilisé pour définir l'identité européenne. Londres et Bruxelles sont des villes cosmopolites symboles de cette libre circulation.

Les nouveaux migrants viennent de l'Europe de l'Est (nouveaux pays entrants dans l'Union Européenne). Ceci dit, les derniers entrants (les Roumains et les Bulgares) doivent demander un permis de travail pour pouvoir travailler légalement dans un autre pays de l'UE.

Ces nouveaux migrants sont stigmatisés. Même s'ils bénéficient d'une mobilité sociale assez forte, ils sont mal vus de la part des anciens migrants, jaloux de leur rapide ascension sociale.

Le soupçon migratoire a imprégné les politiques européennes. L'immigration est désormais perçue comme une menace fictive. Pourtant, le marché du travail européen a besoin de ces migrants, notamment dans le secteur agricole.

La fortification des frontières de l'Europe est une réalité. Le trajet migrant est un véritable parcours du combattant : il faut d'abord constituer un dossier, puis intervient un contrôle externalisé à la frontière (vérification en amont des visas). S'en suivent d'autres étapes toutes plus difficiles les unes que les autres.

- **Repenser les migrations à partir des inégalités « multi-situées » et des régimes d'altérité – par Laurence Roulleau-Berger (CNRS, IAO-ENS Lyon)**

L. Roulleau Berger travaille beaucoup en Chine « continentale ».

Elle estime qu'il faut repenser les migrations à partir des inégalités multiples et des régimes d'altérité. Elle conçoit l'espace transnational comme un espace « sous tension », aux formes de domination complexe. Ceci dit, elle observe chez les migrants des capacités de « résistance » diverses.

Elle dresse le tableau de la diversité de ce qu'elle appelle les « dispositifs économiques polycentriques », parfois reliés entre eux. De ces dispositifs découlent les inégalités « multi situées ».

Le premier point de son intervention concerne la pluralisation et l'ethnisation des sociétés contemporaines. Ces sociétés confèrent aux migrants un statut de travailleur flexible, marqué par l'instabilité. Les migrants doivent sans cesse faire face à de nouveaux lieux d'ancrage économique. Les « dispositifs économiques polycentriques » forment des réseaux de coordination qui assignent une certaine place aux migrants. Se forment alors des « niches ethniques » assez diversifiées, dans de plus en plus de secteurs qualifiants. Certaines niches sont néanmoins pluriethniques. Mais globalement, les migrants peu qualifiés ont beaucoup de difficultés à accéder à des places qualifiantes.

Les enclaves ethniques se transforment. Elles sont moins liées qu'auparavant à des logiques diasporiques. L'enclave ethnique traditionnelle est en saturation.

Des « dispositifs économiques intermédiaires » voient le jour : il s'agit d'assemblages d'espaces codifiés et normés, principalement marqués par la petite production et ce que L. Roulleau Berger appelle le « care work » (qui comprend les réseaux de prostitution).

Le deuxième point que souhaite aborder L. Roulleau Berger est l'apparition des inégalités « multi situées ». Ces inégalités reflètent l'épreuve de l'accès au « gouvernement de soi » comme disait Michel Foucault. Ces inégalités sont socialement construites.

Le troisième point de l'intervention est la description de ce que LRB nomme « l'individuation » des parcours migratoires. Ces parcours sont caractérisés par de nombreuses bifurcations. L'« individuation » commence parfois dans le pays d'origine, et ces phénomènes résultent en une nationalisation partielle des classes sociales. En fait de nouveaux profils d'agencements au niveau économique et social apparaissent, le défi sociologique et analytique étant d'aller au delà des logiques d'« individuation ».

○ ***L'immigration en Italie : entre acceptation économique et rejet politique – Maurizio Ambrosini (Université de Milan)***

Pour M. Ambrosini, l'Italie n'est pas un cas exceptionnel en Europe, particulièrement singulier. Non, au contraire, il lui semble que le cas italien est un cas particulièrement exemplaire de ce que sont les politiques européennes au niveau migratoire.

En Italie, la demande de travail est dynamique. En 20 ans, l'Italie a accueilli plus de 4 millions d'immigrés, dont 3 millions de travailleurs. En revanche, au niveau politique, les décisions publiques expriment le rejet de l'immigration, dans un sens contraire à ce que demande et exprime le marché du travail, d'où l'importance de l'immigration irrégulière en Italie. Mais en réalité, cette économie souterraine est favorisée par l'Etat. Et pour remédier aux trop grands décalages qui apparaissent parfois sur le marché du travail, l'Etat italien n'hésite pas à régulariser en masse, pour officialiser la présence et la contribution des immigrés à l'économie italienne, notamment dans le secteur de l'aide aux familles.

Cette politique paradoxale peut être dénommée par le concept d'« importateurs réticents ». C'est à dire que le marché et la politique sont en perpétuels conflits. L'Italie est le reflet du modèle méditerranéen de gestion de l'immigration. Mais ce n'est pas un modèle si différent des modèles nord occidentaux, c'est même un modèle anticipateur.

En fait, la politique migratoire italienne transcende les clivages. La teneur de cette politique n'a pas changé depuis 20 ans.

L'immigration vers l'Italie est apparemment « subie » et massif (630 000 élèves d'origine immigrée). C'est un phénomène d'abord vu comme social. Mais, dans le même temps, les lois de régularisation ont été nombreuses : 6 en 22 ans soit une tous les quatre ans. Silvio Berlusconi n'est pas en reste à ce niveau là, et a, par exemple, régularisé quantitativement plus que ne l'a fait José Luis Zapatero en Espagne. En théorie bon nombre de régularisés doivent résider à l'étranger mais ce n'est pas le cas. Dans les dix dernières années, il y a eu 1,2 million de régularisés, auxquelles il faut ajouter les 300 000 régularisés de septembre 2009 dans le secteur de l'assistance. Ce chiffre sous estime la réalité car il faut aussi ajouter les régularisations masquées (les personnes à qui on accorde un titre de séjour comme si elles le demandaient selon la règle procédurale – c'est à dire depuis leur pays d'origine – alors qu'en fait elles sont présentes et actives en Italie, de façon irrégulière, depuis longtemps). Ce n'est pas une exception européenne : 23 des 27 pays européens ont régularisé dans les dix dernières années.

Cependant il reste un point de résistance dans la société italienne : l'appartenance à la communauté politique et la citoyenneté. Le code de la nationalité a été modifié au début des années 1990 afin de privilégier le droit du sang. Pour pouvoir demander la naturalisation, il faut prouver 10 ans de présence en Italie, et encore ce droit a été très restreint. Seule la naturalisation par mariage demeure une voie sécurisée vers la naturalisation. En bref la politique migratoire italienne est celle d'une admission « fonctionnaliste » : c'est à dire la société confère aux migrants la citoyenneté économique mais pas politique. Les immigrés semblent être acceptés, éventuellement, par voie individuelle, avec un nom et une place précise dans la société, utile, modeste, si possible invisible. Les immigrés font peur quand ils deviennent des collectivités visibles et s'installent dans l'espace urbain ou cherchent des lieux et occasions de socialité.

Quelques mots sur le marché du travail italien

Sa structure productive est très fragmentée : on ne compte pas moins de 200 districts industrialisés. L'immigration est concentrée dans les zones riches. Le chômage touche davantage les jeunes, les femmes et le Sud du pays. Ceci dit, les jeunes sont accompagnés par des mesures d'aide à l'emploi et n'ont pas besoin d'émigrer vers le Nord. En ce sens les migrants ne « concurrencent » pas les jeunes. 3 jeunes sur 4 sont diplômés du secondaire supérieur.

L'insertion des immigrés se fait « par le bas », d'où l'importance des réseaux ethniques (spécialisation ethnique des secteurs professionnels) et de solidarité (syndicats, associations, église catholique) qui offrent des services sanitaires, des cours d'italien et de la nourriture.

Se forme alors une « économie de l'altérité », cela signifie que le marché de l'emploi se segmentarise et que les Italiens délaissent aux immigrés les métiers pénibles qu'ils ne veulent pas occuper. C'est donc une intégration « subalterne » où les immigrés n'ont pas accès à la fonction publique, aux professions libérales. Leurs qualifications ne sont pas reconnues.

Analyse géographique de l'insertion

Les immigrés sont aussi présents dans les territoires de province, surtout dans le secteur de la construction, où l'immigration régulière est importante. De plus, signalons que les familles italiennes n'ont pas manqué d'utiliser la main d'œuvre immigrée dans le domaine de l'aide à la personne.

Quatre modèles territoriaux d'insertion sont à dénombrer :

- l'industrie diffuse (Nord Est du pays)
- l'économie métropolitaine (secteur tertiaire, services à la personne)
- l'activité saisonnière (services familiaux, tourisme : Sud du pays)
- l'activité saisonnière régulière

Le passage au travail indépendant est plus développé en Italie qu'ailleurs : 25% des actifs y sont indépendants (aux Etats Unis c'est 9%). Ce travail indépendant s'est aussi développé parmi les immigrés et leur ouvre un passage vers les classes moyennes.

Le bâtiment et le commerce sont fortement concernés par ce statut. On dénombre 200 000 immigrés indépendants, surtout dans le Nord du pays. La clientèle de ces petites entreprises est souvent étrangère, et/ou l'entrepreneur immigré offre des produits d'origine étrangère (cuisines étrangères). Cela dit la réglementation du travail indépendant est très restrictive.

Au niveau politique, de nouvelles lois sur l'ordre public sont apparues. Par contre, la rhétorique n'a pas souvent été suivie des faits. En 2008 on dénombre 18 000 expulsions pour 750 000 immigrés en situation irrégulière.

Dans les centres on dénombre 1 200 places. 41% « seulement » des détenus sont expulsés.

Le paradoxe réside dans l'exploitation politique et populiste du thème migratoire, alors que dans les faits les expulsions sont assez peu nombreuses par rapport à l'ensemble des immigrés présents en Italie. La société agit différemment de ce qu'elle pense.

Le décalage qui s'opère entre la rhétorique xénophobe et l'action économique (régularisations) trouve son origine dans la culture politique italienne, empreinte de mélodrame. Les représentations culturelles italiennes refusent d'accepter la réalité qui sied pourtant très bien au quotidien. La société refuse de se dire multiethnique. La société italienne n'est bien sûr pas univoque, l'opposition existe, notamment dans la société civile (Eglise catholique et syndicats militent pour la régularisation des immigrés). Certaines entreprises aussi expriment clairement leur besoin de main d'œuvre étrangère.

La société italienne, en conséquence des tensions entre marchés, politique et culture autour de l'immigration, se trouve confrontée à un dilemme : comment réconcilier les intérêts et les sentiments, la tête et le cœur, l'individuel et le collectif ? Comment reconstruire une suffisante « cohésion sociale » dans une société de plus en plus différenciée et plurielle ?

○ ***Balkans mobiles – par Anna Krasteva (Nouvelle université bulgare)***

Autrefois dans les Balkans, l'émigration répondait à une contrainte politique : il fallait fuir l'autoritarisme. Cette région de l'Europe est devenue très mouvante au niveau migratoire, mais elle reste très peu étudiée pourtant.

Deux périodes dans l'histoire migratoire balkanique sont à distinguer :

- de l'effondrement de la Yougoslavie à la fin de la guerre (fin des années 1990)
- de la fin des années 1990 à aujourd'hui (adhésion à l'union européenne).

On peut aussi répertorier différents types de migration : les migrations « forcées » (pour fuir la guerre) et les migrations ethniques (les Roms principalement). Concernant les Roms, on aurait pu attendre des Etats accueillants qu'ils mettent en œuvre l'une des formules d'intégration suivante : échange de population, assimilation, tolérance. Aucune de ces politiques n'a été appliquée aux Roms.

Avant la guerre, beaucoup de Turcs étaient expulsés de Bulgarie.

Concernant l'immigration de « trafic », les principaux pays d'origine sont l'Albanie et la Roumanie. Presque tous les pays des Balkans sont des pays de transit, tandis que les principaux pays de destination sont la Bosnie Herzégovine et le Kosovo. Il s'agit de trafic de femmes principalement.

Les migrations sont souvent forcées et instrumentalisées (idéologie sécuritaire).

Les trois figures emblématiques de l'immigration dans les Balkans sont les Roms, les femmes et la figure schématique du plombier (polonais à l'origine) qui offre ses services à bas prix en Europe occidentale. Ces trois figures sont des représentations mentales qui s'inscrivent dans une logique globale sécuritaire. Les frontières nationales ont été intériorisées par les gens.

Enfin, le retour occupe une place centrale dans les motifs de migration balkanique contemporaine.

○ ***De l'étude des flux migratoires à l'analyse des carrières migratoires – par Andréa Réa (ULB) et Marco Martiniello (ULg – FNRS).***

De nombreux travaux en matière de migrations oscillent souvent entre étude microsociologique et étude macrosociologique. Il serait intéressant de construire une nouvelle approche fondée sur le concept de carrière, emprunté à Howard Becker, permettant d'intégrer ces deux dimensions. La recherche interuniversitaire belge sur les nouvelles migrations en Belgique tente de s'y atteler, en

étudiant d'abord l'évolution des permis de travail, puis quelques éléments d'approche en termes de carrière migratoire pour mieux examiner les nouvelles migrations en Belgique. Le défi de cette approche qui reste à construire consiste à dépasser le cadre analytique individuel – aux intérêts limités – pour faire émerger au niveau collectif des tendances sociologiques dans les carrières de migrants.

- ***L'école, son territoire et l'ethnicité. Interdépendances dans l'ethnicisation des rapports scolaires en France – par Françoise Forcerie (directrice de recherche au CNRS)***

L'objectivation statistique des données relatives aux scolarités des enfants d'immigrés postcoloniaux en France montre que leur concentration dans certaines écoles est liée à la ségrégation urbaine, aggravée par la fuite de certaines familles de la population « majoritaire » (autrement dit, les Blancs), et que cette concentration accroît le risque de violence. Néanmoins, « toutes choses égales par ailleurs », les résultats scolaires de ces élèves ne montrent pas de biais ethnique, pas plus que leurs orientations scolaires après l'âge de 14/15 ans, ni même les sanctions qu'ils reçoivent. Ces données semblent accréditer l'hypothèse que l'espace scolaire serait largement protégé des processus ethniques.

Ce n'est pas ce que rapportent les observations qualitatives. Avec constance depuis une quinzaine d'années, les observations s'accroissent et montrent, entre autres, que dans certains fonctionnements scolaires, les élèves issus des immigrations postcoloniales développent de façon réactionnelle une conscience de soi collective comme traités différemment en raison de leur origine. Les observations montrent aussi que les personnels de l'enseignement font de la catégorisation ethno raciale une base d'entente et de coordination professionnelle. A l'inverse, d'autres fonctionnements protègent l'espace scolaire de la « saillance » ethnique. Mais ils sont instables, car les classements ethniques sont de facto relayés par de grandes régulations systémiques de l'espace scolaire. On peut alors parler de racisme institutionnel, mais il ne faut pas oublier de souligner la dimension inintentionnelle de ce (dys)fonctionnement ordinaire des institutions.

- ***La « diversité », une façon « toute française » de parler de la race ? – par Martina Avanza (Université de Lausanne)***

A partir du milieu des années 2000, en France, le discours sur la « diversité » semble s'être imposé avec la force de l'évidence, d'abord dans les milieux entrepreneuriaux puis dans le champ politique. En effet, à l'exception de l'extrême droite, la plupart des partis politiques disent aujourd'hui vouloir mieux représenter la société française et notamment sa « diversité », pour reprendre le terme employé par les acteurs eux mêmes. Le succès du registre de la « diversité » étant en grande partie fondé sur la plasticité, voire le flou, de ce concept, il est intéressant de voir le sens qu'elle recouvre pour les acteurs qui la mobilisent : les usages qui en sont faits par les partis politiques français, mais aussi les élus ainsi labellisés. Martina Avanza explique que le flou de ce concept a été un moyen, dans un système politique régi par la rhétorique républicaine, de poser le problème des discriminations raciales. Pourtant, les largesses sémantiques de la diversité peuvent finir par euphémiser ces mêmes discriminations.

L'explication de Martina Avanza repose sur une recherche qu'elle a menée à l'occasion des élections municipales françaises de 2008, plus particulièrement le scrutin parisien.

Elle s'est aperçu qu'un certain profil typique s'est imposé comme « figure emblématique de la diversité ». En effet, elle a constaté que les partis politiques avaient tendance à mettre en avant des femmes d'origine étrangère plutôt que des hommes d'origine étrangère, car la présentation d'une femme candidate permet de faire d'une pierre deux coups (jouer la carte de la parité et celle de la diversité). Quand il s'agit de candidats maghrébins, les partis privilégient la femme à l'homme, trop associé à la figure du terroriste ou du dangereux banlieusard délinquant. S'il faut choisir un homme, ce sera plutôt un Français d'origine africaine.

La femme maghrébine est dotée d'une image plus positive que le maghrébin, c'est le symbole de l'émancipation. La beauté esthétique des candidates est aussi souvent utilisée comme filtre de sélection, les partis espérant que leur image n'en sera qu'améliorée.

Le recrutement des candidats issus de la diversité est assez différent entre gauche et droite. La gauche a tendance à puiser ses candidats dans les milieux scolaires, universitaires, tandis que la droite les recherche dans le milieu entrepreneurial privé. Dans tous les cas, ces candidats sont rarement originaires de milieux populaires. La ségrégation des couches populaires et leur non représentation parmi les élus demeure.

Martina Avanza s'est aussi penché sur ce que recouvrait le terme « diversité ». Elle a conclu qu'il fallait parler de racialisation plutôt que d'ethnicisation car c'est systématiquement la couleur de peau qui est mise en avant. Un candidat né au Chili mais blanc ne sera pas considéré comme issu de la diversité. A l'inverse un Martiniquais, qui est donc français depuis dix générations, sera issu de la diversité.

Ce sont toutes ces stratégies et cette rhétorique hypocrite qu'a analysé Martina Avanza.

○ ***Au-delà du multiculturalisme : le cosmopolitisme ? – par Joseph Yvon Thiéroult (Université du Québec A Montréal)***

En ce début de XXIème siècle aux Etats Unis, selon David Hollinger, l'ethnicité comme référent identitaire serait plus répandue que jamais : presque tous les Américains se définissant comme appartenant à un groupe ethnique. Toutefois, la référence ethnique ne se rapporterait plus à l'existence d'une communauté ethnique. L'ethnicité serait devenue un fait largement individualisé, un « bricolage » identitaire où l'individu puise dans la diversité de ses ancêtres une lignée à partir de laquelle il crée son identité personnelle. L'Amérique renouerait avec une conception purement civique de la nation, l'identité ainsi individualisée n'aurait plus de dimension collective, voire politique. On passerait ainsi du multiculturalisme – politique de la reconnaissance – au cosmopolitisme – universalisme procédural et moral.

Une telle description cosmopolitique du fait ethnique est elle vraie ? L'ethnicité cosmopolitique serait elle une réalité particulièrement américaine qui participerait encore une fois de l'exceptionnalisme américain ? Au contraire, l'ethnicité cosmopolitique à l'américaine annonce t elle une nouvelle configuration cosmopolitique, la fin du multiculturalisme qui n'aurait été qu'une parenthèse dans l'histoire des démocraties libérales ?

Joseph Yvon Thiéroult s'intéresse au rapport entre multiculturalisme et cosmopolitisme dans la littérature sur la diversité états unienne (et secondairement canadienne). Il essaie de répondre aux questions soulevées en dégagant la nature du fait ethnique dans les travaux portant sur le cosmopolitisme anglo américain.

2. Journée du 27 avril

o Ethnicité et école

- ***Ethnicisation dans l'école française : phénomènes en question et enjeux d'arrière plan – par Stéphane Bonnéry, maître de conférences en sciences de l'éducation – Université Paris VIII***

Stéphane Bonnéry a étudié l'influence du facteur ethnique dans la réussite scolaire et le poids des systèmes pédagogiques dans cette ethnicisation. Il en déduit que, contrairement à l'opinion communément admise, ce n'est pas parce que les enfants d'immigrés seraient en « guerre » contre le système scolaire qu'ils ne parviennent pas aux mêmes qualités d'emploi que les Blancs, mais au contraire, que la mauvaise pédagogie initiée dès les premiers âges de l'école, combinée à des avantages (sociaux, culturels, économiques) des populations plus aisées (souvent blanches), confère ultérieurement un esprit de résistance aux décrochés scolaires. L'ethnicité n'est pas à l'origine de l'échec scolaire, mais ce sont plutôt les attitudes pédagogiques adoptées (apprentissage mécanique, sans prise de recul) envers ces populations qui les excluent encore plus. L'école aggrave les inégalités alors qu'elle devrait les résorber.

- ***Le processus d'ethnicisation des rapports sociaux en banlieue, impact du contexte social et interactions en milieu scolaire – par Evelyne Barthou, Université Bordeaux 2***

L'étude menée par Evelyne Barthou s'appuie sur une double étude de cas : analyse des interactions ethnicité quartier à Bordeaux et en banlieue parisienne. Elle a pu remarquer que les liens causaux et les résultats observés n'étaient pas le même selon le contexte. Il semblerait que dans un milieu homogène ethniquement (comme c'est le cas en banlieue parisienne),

divers, à contribué à stigmatiser de plus en plus les populations immigrées et les présenter comme une menace. Les autochtones suisses attendent des immigrés qu'ils se conforment aux règles et à la culture dominante, et cette ambiance est apparue jusque dans le terrain scolaire.

○ **Ethnicité et ethnicisation.**

- ***Multiculturalisme et modèle républicain : l'ethnicité dans l'expérience urbaine des jeunes habitants des quartiers populaires (une enquête dans l'East-End londonien et en Seine-Saint-Denis) – par Agathe Voisin, doctorante, Sciences Po Paris***

Agathe Voisin revient sur les différences culturelles entre les modèles d'intégration français et britannique (multiculturalisme vs universalisme) et leurs impacts sur le poids de l'ethnicité dans les contextes respectifs. Il semble qu'en Angleterre, des catégories ethniques aient été bien définies, et que des cultures s'y soient associées. Mais le contexte urbain de cosmopolitisme polycentrique a réussi à faire coexister des milieux différents au sein d'une même ville sans que ne soit associés ethnicité et niveau social, ou alors, ce sont plutôt les Blancs qui sont considérés comme fils d'ouvriers et alcooliques et donc comme classe inférieure. Le contexte parisien est davantage marqué par une hostilité a priori contre les Blancs perçus comme représentants d'une bourgeoisie arriérée (les « Gaulois ») et impérialiste.

- ***Comment désigne-t-on l'Autre au Canada ? Une analyse du concept de « minorité visible » - par Louise Fontaine – Université Sainte-Anne au Canada***

Louise Fontaine analyse l'apparition d'une catégorie administrative aux contours flous et fluctuants : les minorités visibles. Cette dénomination n'a pas permis de recouvrir semble t il les populations défavorisées et s'est attardé à catégorisé, sans réellement analyser l'utilité de ces démarches.

- ***Les Eglises « africaines » de Belgique, entre ethnicisation et universalisation – par Joël Noret, post doctorant – ULB – LAMC***

Cet exposé analyse l'ascension de la « Nouvelle Jérusalem », Eglise belge composée d'originaires du Congo, et revient sur le profil sociologique et les attitudes de ses membres.

○ **Racialisation et ethnicisation**

- ***Ethnicisation ou racialisation du lien social et des rapports sociaux dans le travail : les vigiles dans les espaces publics de consommation – par Julien Scheepers – Doctorant à l'Université de Nice – Sophia Antipolis***

Exposé intéressant qui s'appuie sur une expérience concrète d'entretien et d'observations participatives. Cette enquête analyse l'influence du facteur ethnique dans le recrutement des vigiles, ainsi que les attitudes de ceux ci envers les voleurs et agitateurs d'origine étrangère. Il apparait que les Africains sont souvent embauchés car perçus comme « disposés naturellement au combat physique ». Les blancs ne sont pas recrutés car vus comme cibles faciles de provocation de la part des populations immigrées. De même, est analysée la teneur des échanges entre fauteurs de trouble et vigiles, notamment en ce qui concerne la langue et le ton utilisé : si les vigiles usent

d'une certaine proximité ethnique pour amadouer et se faire respecter des jeunes agitateurs, en revanche, dès qu'un acte de provocation est livré, le ton devient plus distant, et le rôle professionnel prend le dessus sur la proximité ethnique ou culturelle. Par ailleurs, l'observation a pu montrer que les vigiles recrutés ne sont pas souvent originaires des milieux populaires, mais souvent étrangers (primo arrivants).

▪ ***L'usage des lois visant à lutter contre les discriminations raciales en France : une perspective genrée – par Isabelle Carles – ULB – METICES***

En France, les lois anti discriminations ont été votées en 2001. La Halde a été créée en 2004.

Cette analyse décrypte le profil des plaignants, ceux qui se manifestent en tant que victimes de discrimination. Il est apparu des différences générales en termes de genre. La question était de savoir qui utilise les outils juridiques, dans quelles régions de France cela se fait il le plus ?

En fait les plaintes sont majoritairement déposées par les hommes, à 62%. Les plaignants sont de nationalité française à 78%, le plus souvent d'origine maghrébine, voire africaine. Ils ont un général un cursus universitaire et la plupart ont entre 25 et 40 ans. La prédominance masculine dans les plaignants n'est pas propre à la lutte contre les discriminations, mais à l'ensemble des saisines judiciaires.

La plupart des plaintes exprimées se fondent sur le critère de l'origine. Les plaintes basées sur le genre sont relativement rares.

Ces plaintes concernent en premier lieu l'emploi. C'est ce qu'on appelle un racisme « d'accès à l'emploi ». Il n'est pas rare que les accusations portent sur de véritables violences au travail, qu'elles soient physiques ou verbales.

Pour les femmes, il s'agit davantage d'un racisme relationnel, qui s'inscrit dans la durée et qui finit par pousser les victimes à se signaler. Cela dénote de la plus grande propension des hommes à se dire victimes. Les plaintes féminines concernent souvent le port du voile. On se rend compte que la Halde est perçue, et encore plus par les femmes, comme un organisme inaccessible. On remarque généralement que les femmes ont un accès plus faibles aux groupes qui dans les faits les défendent : associations, syndicats sont des milieux encore très masculinisés.

▪ ***Migration et (re)construction de soi – par Raquel Fernandez-Iglesias – Université de Genève***

Se basant sur des entretiens menés avec quelques migrants hispaniques, cette chercheuse essaie de dresser les défis identitaires des migrants, souvent tiraillés inextricablement entre leur pays d'origine et le pays d'accueil. Considérés comme embourgeoisés et traités dans leur pays d'origine, stigmatisés comme voleurs, dangereux et menaçant dans les pays d'accueil, ces migrants finissent par être culturellement apatrides.

▪ ***Promotion de la diversité dans l'emploi et populations issues de l'immigration : à qui s'adresse l'action publique bruxelloise ? – par Alexandre Tandé – ULB – METICES – Université Lille 2***

Cet exposé se base sur une thèse en cours sur les politiques de diversité bruxelloises et analyse les dispositifs mis en place : charte, plans diversité, labels diversité.

A. Tandé analyse les liens entre lutte contre les discriminations et diversité, et pointe la nature profondément utilitariste de ces dispositifs entrepreneuriaux.

Selon lui, l'évolution historique de la gestion de la diversité bruxelloise est marquée par un passage de l'invisibilisation à la reconnaissance. Les plaintes pour discriminations n'ont fait que se multiplier aux guichets de l'ORBEM, ce qui a nécessité de multiplier les formations à destination des acteurs de l'emploi.

Ces politiques ont été caractérisées par la volonté de catégoriser les populations. L'institutionnalisation de ces dispositifs est assez nette : une cellule transversale de réflexion a été inaugurée, regroupant les représentants patronaux, syndicaux et le CECLR.

Au niveau de la charte diversité, il est frappant de constater qu'à aucun moment il n'est fait référence au droit. L'unique intérêt économique, dispensé de toute contrainte, est le seul mot d'ordre sous jacent à cette initiative.

Les plans diversité ont été conçus dans un objectif de représentativité démographique du personnel des entreprises participantes. Se basant sur les 4 principaux critères légaux (sexe, âge, origine et handicap), ils ont intéressé une trentaine d'entreprise au total. Ces plans sont très hétérogènes : certains sont contraignants, d'autres non. Ceci révèle la plasticité du concept de diversité et ses véritables dynamiques : enjeux de communication plutôt que changement structurel. La terminologie très fluctuante pour désigner les immigrés témoigne de l'amateurisme de ces plans.

L'objectif de ces mesures n'est donc pas à proprement parler la lutte contre les discriminations, mais plutôt l'ambition d'améliorer l'image extérieure des entreprises participantes. Au mieux il s'agit d'une certaine « rationalisation » des services de ressources humaines. Il reste à s'interroger sur l'influence, positive ou négative, de ces nouvelles logiques sur le dialogue social en entreprise.

▪ ***Une autre migration : les jeunes « expat' » ou le prolongement de l'Erasmus – par Julie Emontspool – doctorante à l'ULB***

Bref exposé centré sur le profil sociologique de deux catégories de migrants intra européens rarement considérés comme tels : les migrants Erasmus au profil professionnalisant et intéressé et les migrants Erasmus fêtards. Sont analysées les motivations des liens sociaux de l'un et l'autre groupe, et sont soulignées les quelques points communs.

▪ ***Le marché contre l'Etat, la déréglementation contre l'assimilation : les formes contemporaines de gestion de la différence – par Mariana Magalhaes Pinto Cortes – doctorante à l'Université d'Etudes de Campinas au Brésil***

Cette chercheuse retrace l'évolution historique de la gestion de la différence dans les sociétés occidentales. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, par opposition aux attitudes racistes et génocidaires, une norme assimilationniste s'est mise en œuvre. Mais ce modèle tend à évoluer. Pour illustrer son propos, l'exposante s'appuie sur deux exemples atypiques brésiliens. Le premier est celui des prédicateurs itinérants (prosélytes qui mettent en avant leur passé de profane, leur parcours de repentir). Ces figures exploitées sont celles d'un marché qui exalte les différences et réclame pour cela la privatisation et la dérégulation.

Le deuxième exemple est celui des paysans dépressifs. A l'inverse, ce profil est contre productif pour le marché, la dépression étant perçue comme une contre différence, un contre individualisme néfaste. Cette différence là, en tant que telle, n'est pas du tout conforme à l'esprit du néolibéralisme, c'est une différence non acceptée. Nos sociétés contemporaines, post disciplinaires depuis les années 1970 (cf. M. Foucault) relayent une idéologie qui agit sur les effets et jamais sur les causes (exploiter la dépression en vendant des antidépresseurs plutôt que remettre en question

le système socioéconomique dominant). Cette évolution est le reflet du changement de nature de l'Etat et de ses comportements vis à vis des citoyens.

